

2012-10

RIO + 20 :

Un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète

Face au changement climatique et à l'inexorable épuisement des ressources de la planète, la question même de l'avenir des conditions de la vie sur terre est posée. La Conférence des Nations

Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992 avait marqué une étape importante en consacrant la notion de développement durable. Depuis, la prise de conscience de l'urgence d'agir s'est affirmée sans que pour autant cette évolution se soit traduite par des actions à la hauteur des ambitions alors affichées. Les écosystèmes ont en effet continué à se dégrader et les inégalités économiques et sociales se sont accrues. Au niveau international, le paysage juridique et institutionnel demeure à la fois très éclaté et cloisonné alors que les enjeux, désormais globaux, exigent des approches et des réponses transversales.

Dans ce contexte, le défi pour la Conférence de Rio, dite Rio + 20, de juin 2012 revêt donc une tout autre ampleur. Il s'agit de mobiliser les Etats et toutes les composantes des sociétés civiles autour d'engagements forts en faveur de la transition économique, sociale et environnementale, de la lutte contre la pauvreté et d'une gouvernance plus aboutie du développement durable.

« La prolongation des anciens schémas n'est plus viable.

*Il nous faut développer de nouveaux modes
de production et de consommation
et aller vers une économie verte
et inclusive qui reste largement à inventer »*

Rio + 20 est une opportunité à saisir pour ouvrir la voie à une véritable mise en œuvre du développement durable au service du progrès humain. S'inscrivant dans la

lignée de ses précédents avis rendus à l'occasion de la Présidence française du G20 et de la Conférence de Durban sur les négociations climatiques internationales, le CESE a centré ses préconisations sur la gouvernance internationale du développement durable.

*On comptait 6 milliards d'individus sur terre en 2000,
ils seront près de 9 milliards en 2050*

*43% de la population mondiale
vit avec moins de 2 dollars par jour*

*5,3 milliards de personnes
ne disposent pas de couverture sociale*



Françoise Vilain

Directrice générale de FUTURALLIA

Présidente du groupe des entreprises

Membre de la section des affaires européennes et internationales

fvilain@futurallia.com - 01 44 43 64 20

RÉDUIRE LES GRANDS DÉSÉQUILIBRES MONDIAUX

Tout en rappelant son attachement aux Objectifs du Millénaire pour le développement, le CESE considère comme une priorité de tracer de nouvelles trajectoires de développement et recommande :

👉 L'accélération de la transition économique, sociale et environnementale

en favorisant les projets résolument orientés sur le passage à une économie propice à la reprise de l'activité, à la création d'emplois nouveaux, à la préservation de l'environnement et à l'inclusion de la dimension sociale ;

en instaurant des droits nouveaux à l'information à l'intention des salariés et des programmes de formation continue ;

en appuyant les partenariats entre le PNUE, la Confédération syndicale internationale et l'Organisation internationale des employeurs pour des politiques économiques, sociales et environnementales cohérentes.

👉 La mobilisation autour de la lutte contre la pauvreté

en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire avec la consolidation du secteur agricole ;

en accélérant la construction d'infrastructures de base ;

en respectant les engagements souscrits en matière d'APD ;

en poursuivant la réflexion sur les sources de financement innovantes comme la taxe sur les transactions financières.

👉 L'instauration d'un socle de protection sociale

en garantissant dans chaque pays un minimum de protection sociale ;

en prenant des initiatives concrètes comme la ratification, par au moins l'ensemble des pays du G20, de la convention 102 de l'OIT et l'examen de la faisabilité budgétaire de ce socle.

STRUCTURER LA GOUVERNANCE MONDIALE AUTOUR DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rio + 20 devra être le lieu d'expression d'une volonté forte en faveur d'un cadre institutionnel plus efficace pour l'environnement et le développement durable. Notre assemblée se déclare favorable à :

👉 La consolidation du pilier environnemental par la création d'une organisation mondiale de l'environnement, agence spécialisée de l'ONU, investie des missions suivantes :

l'adoption d'une réglementation environnementale forte sur la base des accords existants ;

la prévention des atteintes à l'environnement ainsi que le suivi et l'évaluation des engagements ;

la promotion de la participation des sociétés civiles ;

le renforcement de l'expertise scientifique.

👉 Le développement d'interfaces entre institutions internationales

en conférant un caractère systématique et renforcé aux consultations réciproques entre institutions ;

en revalorisant, face aux organisations commerciales et financières, le rôle de l'OIT, de l'OMS et de la FAO.

👉 Une forte impulsion politique au profit du développement durable et une évaluation des réalisations

en affermissant le rôle d'impulsion du G20 et en instituant un Conseil permanent du développement durable ;

en fixant des objectifs planétaires à 10 ou 20 ans déclinés autour d'indicateurs.

RENFORCER LES MÉCANISMES DE PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La conférence de Rio de 1992 avait ouvert la voie à une reconnaissance des sociétés civiles. Il faut maintenant aller plus loin. Aussi, le CESE milite pour :

👉 Le renforcement du rôle et de la place de chacune des grandes composantes des sociétés : les partenaires sociaux, les entreprises, les acteurs de l'économie sociale, les femmes, les jeunes, les associations, les fondations et ONG, les collectivités locales, les Conseils économiques et sociaux...

en posant le principe d'un plein droit, dans les négociations, à l'expression, à l'accès aux documents, voire à la proposition d'amendement ;

en institutionnalisant la participation des partenaires sociaux à la définition des stratégies mondiales de développement durable et en impliquant les entreprises dans l'identification des mesures à prendre ;

en confortant le rôle des collectivités locales tout en recherchant une meilleure articulation entre les échelons territoriaux, nationaux et globaux ;

en rappelant son attachement à la Déclaration de principe tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi qu'à la RSE.

👉 La reconnaissance pleine et entière d'un droit à l'information, à la participation et à l'accès à la justice

en plaçant pour une application internationale, au-delà du continent européen, des droits et principes de la convention d'Aarhus ;

en intégrant dans les statuts de l'OME des modes renouvelés de gouvernance autour des principes d'accès à l'information et de participation ;

en exploitant toutes les potentialités offertes par les nouvelles technologies de la communication.